

Les eaux pluviales

Définition :

- **Les eaux pluviales** sont composées des eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces les réceptionnant (voiries, toitures,...). Elles peuvent ensuite rejoindre rapidement le milieu naturel, ou transiter par différents ouvrages (réseau d'eaux usées, station d'épuration...) avant d'atteindre les cours d'eau.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2224-10) indique que **la gestion des eaux pluviales est de la compétence des collectivités**.
A ce titre, elles délimitent dans un volet connexe au zonage d'assainissement :
 - les zones sur lesquelles l'imperméabilisation des sols doit être limitée,
 - les zones sur lesquelles des installations de collecte, de stockage, voire de traitement doivent être installées.

- **IMPERMÉABILISATION :**
Action de rendre une surface imperméable, c'est-à-dire ne pouvant pas être traversée par un liquide
- **EAU PLUVIALE** ou EAU de RUISSELLEMENT :
Partie de l'eau qui ruisselle à la surface du sol, vers un cours d'eau ou un réseau d'assainissement à la suite d'une pluie. L'usage du mot ruissellement est préférable pour éviter toute ambiguïté avec l'eau de pluie, dont une partie s'infiltre ou s'évapore

Évolution de la gestion des eaux pluviales : la gestion d'HIER

La collectivité n'a pas l'obligation réglementaire de construire un réseau d'eau pluviale. Elle l'a pourtant fait jusqu'à ces dernières années, en réalisant un système dit du «tout tuyau» ou du «tout à l'égout» qui permet de collecter les eaux pluviales et les eaux usées afin de les amener vers le milieu récepteur, et d'améliorer ainsi la salubrité des agglomérations. Ce système n'est aujourd'hui pas satisfaisant et peut avoir des conséquences dommageables pour l'homme et son environnement, compte tenu notamment du développement de l'urbanisation, de l'imperméabilisation associée, de la fréquence et de l'intensité des pluies :

- «Inondations» de certains quartiers dues uniquement au ruissellement des eaux de pluie et à la mise en charge des réseaux, et non au débordement d'un cours d'eau à proprement parler ;
- Crues plus fréquentes et plus violentes des rivières par amplification du ruissellement (ruissellement de 90% sur une route contre 20% sur une surface enherbée) et accélération de la montée des eaux ;
- Risques accrus d'inondation à l'aval des zones urbaines en exposant des secteurs qui ne l'étaient pas auparavant ;
- Pollution des eaux par lessivage des surfaces imperméabilisées (hydrocarbures, pesticides, métaux lourds...) ;
- Dysfonctionnements des stations d'épuration et des réseaux provoquant des rejets directs d'eaux usées qui dégradent la qualité des cours d'eau.



La gestion des eaux pluviales de DEMAIN

Le mode de gestion d'hier qui consistait à évacuer les eaux pluviales vers l'aval le plus vite possible a montré ses limites.

Des méthodes de gestion alternatives sont désormais privilégiées. Ces méthodes s'appuient sur 3 grands principes :

- limitation des nouvelles zones imperméabilisées,
- principe de stockage-infiltration,
- principe de stockage-restitution.

On peut citer les méthodes suivantes qui sont à envisager et à adapter à chaque situation :

- En premier lieu, il s'agit de **limiter au maximum les nouvelles imperméabilisations du sol**, en pensant notamment à la mise en place de **parkings engazonnés**, **d'allée en graviers** ou **autre revêtement perméable** plutôt qu'en asphalté, de **tranchée drainante**, de **noue** (fossé peu profond et évasé permettant l'infiltration et le stockage), de **chaussée à structure réservoir**, de **chaussée drainante**, de **toiture réservoir** ou **végétalisée**...

- **La récupération des eaux pluviales pour un usage direct (type arrosage).**

- La **mise en place des systèmes de stockage temporaire** (bassin tampon) des eaux de ruissellement qui permettent de les rejeter ensuite progressivement dans le milieu récepteur.

- La mise en place de **zones d'infiltration** qui jouent à la fois un rôle de tampon (stockage temporaire), mais également un rôle de **dépollution** de ces eaux par infiltration dans le sol.

Ces bassins (de stockage simple ou d'infiltration) peuvent être secs (ils se remplissent lorsqu'il pleut), ou partiellement en eau. Ils sont désormais le plus souvent paysagés et deviennent des lieux d'agrément favorables à la préservation de la biodiversité.

Quelques exemples de mise en oeuvre de solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales sur d'autres territoires :



Noue enherbée

© Grand Lyon



Noue cloison

© Grand Lyon



Parking enherbé

© Grand Lyon



Chemin piétonnier en béton poreux

© Grand Lyon

